

1866.

encore leur existence intimement liée au salut de l'Empire mexicain. »

Ce mémoire n'est qu'un long réquisitoire contre le maréchal Bazaine; l'empereur Maximilien le rendait responsable de tout. Si au point de vue spécial des intérêts de l'Empire mexicain, quelques-uns des reproches de mollesse, d'inaction, d'insouciance adressés au commandant en chef étaient justifiés, on doit cependant reconnaître que sa conduite militaire reçut toujours l'approbation du gouvernement français; les lettres du ministre de la guerre en font foi, et il ne fut blâmé que pour avoir puisé dans les caisses de l'armée, afin de venir en aide au gouvernement mexicain. Les relations du maréchal avec l'empereur Maximilien n'avaient pas toujours été aussi tendues que le ferait supposer la lecture de ce document.

Nature  
des relations  
entre l'empereur  
Maximilien  
et le maréchal  
Bazaine.

D'une indécision de caractère qui amenait de continues contradictions dans sa conduite et dans ses affections, tantôt l'empereur Maximilien se laissait aller à des penchants naturellement bienveillants, et donnait au maréchal des preuves de sympathie; parfois, au contraire, il s'abandonnait à la méfiance que lui insinuaient quelques personnes de son entourage. Des observations critiques, souvent aussi d'imprudentes plaisanteries qu'il se permettait trop facilement, étaient entendues par des gens qui les colportaient au dehors; l'écho en revenait aux oreilles du maréchal, son amour-propre était froissé; il en résultait de l'aigreur. Le mariage du maréchal, la naissance de son fils que les souverains avaient tenu sur les fonts baptismaux, furent l'occasion de rapprochements momentanés, puis les difficultés revinrent. Le maréchal blâmait les choix des hommes auxquels étaient

1866.

confiées des fonctions publiques. En effet, l'empereur Maximilien, qui rêvait d'être un prince libéral, démocratique même, avait toujours manifesté un singulier éloignement pour les monarchistes, les cléricaux, les *cancrejos* (*écrevisses*) comme l'Impératrice les appelait plaisamment. Il cherchait à attirer à lui les libéraux qui le servaient mal ou le trahissaient; les cléricaux faisaient de l'opposition. Les uns et les autres se rencontraient d'ailleurs pour attaquer le maréchal en toute occasion; celui-ci ne l'ignorait pas, et se tenait de plus en plus à l'écart. Lorsqu'il fut question du rappel de l'armée, les récriminations du gouvernement mexicain augmentèrent encore, dans le but, prétendait le maréchal, de discréditer le rôle des Français. L'Empereur aurait dit: « Nous les payons assez cher pour ce qu'ils font; » il se plaignait du peu de concours que lui prêtait l'armée française, son commandant en chef en particulier; il trouvait encore que la conduite arbitraire des officiers, commandants territoriaux, avait fait plus de mal que de bien à la pacification du pays<sup>(1)</sup>. Il reprochait au maréchal d'avoir concentré ses troupes, au lieu de les employer d'une manière efficace contre les bandes libérales.

Le maréchal, de son côté, disait qu'on n'arrivait à rien, parce que « Maximilien était plus Mexicain que les Mexi-

(1) La grande dissémination des troupes rendait difficile la surveillance du commandement supérieur sur les chefs de poste et de coloane. Livrés à eux-mêmes, maîtres à peu près absolus de leurs décisions, peu habitués à cette indépendance d'action et responsables cependant de la sécurité des troupes sous leurs ordres, quelques-uns ont pu se laisser aller à des abus d'autorité, ou à des actes de sévérité qu'exusaient jusqu'à un certain point les difficultés dont ils étaient entourés. Il en a été et il en sera toujours ainsi dans toutes les guerres. Néanmoins, partout où sont passées les troupes françaises, elles ont laissé des sympathies, et il n'est pas un des officiers du corps expéditionnaire du Mexique qui, de son côté, ne conserve un bon souvenir des relations personnelles qu'il a nouées au Mexique.

1866.

cains, plus juariste que Juarez, qu'aucun parti n'avait confiance dans sa politique versatile, ni dans son caractère, qui était celui d'un rêveur allemand<sup>(1)</sup>. » Des plaintes contre le maréchal furent portées au gouvernement français : « Certain personnage, attaché à l'empereur Maximilien et qui se trouve dans ce moment à Paris, répand le bruit que vous êtes au plus mal avec l'Empereur, que vous ne vous présentez presque plus au palais etc... Qu'est-ce qu'il y a de vrai dans tout cela » ? lui demandait le ministre de la guerre<sup>(2)</sup>. Sous une forme toutefois très-bienveillante, et en lui annonçant que l'Empereur lui réserverait en France une haute position qui serait la digne récompense des services rendus, il autorisait le maréchal à partir avec la première colonne de rapatriement, ou même plus tôt s'il le voulait, et lui envoyait une lettre de service pour remettre le commandement au général Douay dès qu'il le jugerait opportun. Le maréchal ne profita pas de cette autorisation qui pouvait bien être considérée comme une invitation à quitter immédiatement le Mexique ; certaines considérations de famille et d'intérêt le retenaient ; puis, disait-il au ministre avec quelque raison, le général Douay était en expédition au nord de San Luis ; il fallait mener à terme des organisations commencées ; un départ immédiat ne lui paraissait ni possible ni opportun. Il était du reste, à cette époque, dans une phase de bons rapports avec l'Empereur<sup>(3)</sup>.

(1) Le maréchal au ministre, 9 mars.

(2) Le ministre au maréchal, 1<sup>er</sup> avril 1866.

(3) Le maréchal au ministre, 28 mai.

« Mes relations avec l'empereur Maximilien sont toujours très-amicales de la part de Sa Majesté ; de mon côté, je fais tout ce que je puis pour venir en aide à son gouvernement.... L'Empereur veut éviter de paraître subir l'influence étrangère, c'est pour cela qu'il évite la fréquence de nos entrevues, et puis, parce que son caractère assez irrésolu dans les affaires le porte à réfléchir au moins

1866.

Sans avoir toujours la même confiance en l'avenir, l'empereur Maximilien avait repris quelque espoir depuis le départ de l'Impératrice ; il comptait beaucoup sur le résultat de ses démarches<sup>(1)</sup>. A partir de cette époque, tous ses actes paraissent inspirés par l'intention de faire retomber sur la France le poids de la situation ; il déclara l'état de siège dans les départements de Tancitaro, de Tuxpan, de Tulancingo, et dans le district de Zacatlan ; il proposa même

quarante-huit heures avant de prendre un parti ; les audiences ne sont que des conversations sans conclusions.

« Il arrive aussi que Sa Majesté s'exprime très-légalement sur tout le monde devant des individus enchantés de prendre à la lettre les boutades de la bouche impériale ; ainsi Elle me disait dernièrement : « Mon cher maréchal, vous savez que nous sommes deux bons amis, quoi qu'il arrive, et si vous entendez dire des sornettes sur mon compte, dites-le-moi comme je vous dirai celles qui sont débitées sur le vôtre, etc. ».....

« Je vais au palais aussi souvent que possible, quand l'Empereur est à Mexico ; mais, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'exprimer à Votre Excellence, Sa Majesté n'aime pas être surprise par des questions dont la solution est urgente et préfère toujours les traiter par écrit après mûre réflexion, et cette réflexion donne toujours une tout autre portée aux affaires résolues en principe dans une conversation.

... « En résumé, je ne puis faire, sans manquer à mes devoirs envers mon souverain, toutes les volontés de l'empereur Maximilien qui peuvent être contraires aux intérêts de notre pays et de l'armée qui m'est confiée, mais je ne me pose pas en pouvoir dominateur vis-à-vis de Sa Majesté pour laquelle j'ai dans toutes mes relations la plus grande déférence sans abdiquer la responsabilité qui m'incombe. » (Le maréchal au ministre, 9 avril.)

Le commandant Loysel, qui avait été chargé par l'empereur Maximilien de diriger son cabinet militaire, et rentra à Mexico après avoir rempli en France une mission qu'il lui avait confiée, constatait également que les relations entre l'Empereur et le maréchal étaient aussi bonnes que possible. « Leurs Majestés vont tenir sur les fonts baptismaux l'enfant qui va naître ; le titre de duc a été offert au maréchal ; ce sont là des gages d'une entente cordiale bien nécessaire. » (Lettre du 20 mai.)

Lui-même, avec le plus grand tact, faisait servir son influence personnelle au maintien de bons rapports entre le souverain et le maréchal ; il avait su loyalement concilier ses devoirs d'officier français avec les obligations que lui imposait sa position près de l'Empereur du Mexique.

(1) « Dans deux mois, disait l'Empereur au moment du départ de l'Impératrice, le maréchal pourrait bien être dans une position plus fâcheuse que moi. »

au maréchal de l'étendre à tout l'Empire, afin de concentrer les pouvoirs dans les mains de l'autorité militaire française (1); le maréchal eut l'habileté de refuser.

« Pourquoi déclarer l'état de siège ? répondit-il ; l'état de guerre qui existe de fait donne au commandement militaire et aux cours martiales toutes les facultés dont ils peuvent avoir besoin, si les circonstances l'exigent ; n'est-il pas plus naturel d'agir que d'édicter ? L'état de siège, en annihilant tous les éléments nationaux sur lesquels l'Empire pourrait compter encore, deviendrait la source d'un vif mécontentement qui s'étendrait de l'Empereur à la France elle-même, dont l'influence ne se ferait plus sentir que par des rigueurs (2). »

Il n'y avait plus rien dans le trésor ; l'Empereur accorda néanmoins la délégation de la moitié du produit de toutes les douanes maritimes, ainsi que la note du 31 mai le demandait. Peu lui importait ! La situation n'en serait que plus nette ; mais, en même temps, il sollicitait M. de Maintenant de prendre le portefeuille des finances ; sur son refus, il s'adressait à M. Friant, intendant en chef de l'armée, et l'amenait à y consentir. Puis il obtenait du général Osmont, chef d'état-major général, de devenir son ministre de la guerre (3). Il dissimulait avec le maréchal, lui écrivait des lettres fort gracieuses (4), ne lui laissait pas soupçonner quelles accusations graves l'Impératrice portait au même

(1) L'empereur Maximilien au maréchal, 2 août.

(2) Le maréchal à l'empereur Maximilien, Peotillos, 10 août.

(3) L'empereur Maximilien avait déjà un cabinet militaire qui, du consentement du maréchal, avait été organisé par le commandant Loysel, et était alors dirigé par le capitaine Pierron. Cette organisation finit par déplaire au maréchal. Cédant à un sentiment d'hostilité contre tous ceux qui entouraient l'Empereur, il se plaignait parfois injustement de l'influence de ce cabinet.

(4) Le maréchal au ministre, 6 juillet.

moment contre lui ; il lui annonçait un changement de ministère et la formation d'un nouveau cabinet, où n'entreraient que des partisans de l'alliance française ; il lui laissait pleins pouvoirs pour changer, lorsqu'il le jugerait à propos, le personnel administratif dans les provinces qu'il parcourait. Enfin, il obtenait, presque par surprise, son acquiescement à l'entrée au ministère de MM. Osmont et Friant, avec la condition qu'ils continueraient à remplir leurs fonctions dans le corps expéditionnaire (1).

« Mon cher maréchal, écrivait l'Empereur, l'empereur Napoléon m'a écrit à différentes reprises qu'il mettait à ma disposition les officiers et fonctionnaires français dont le concours me serait utile, c'est-à-dire utile à l'œuvre que nous avons entreprise en commun.

« Les circonstances actuelles m'ont paru nécessiter ce concours pour deux motifs ; d'abord, pour mettre au grand jour ma constante résolution de marcher d'accord avec la France, et en second lieu, pour déposer dans vos mains de nouvelles garanties pour activer la pacification du pays.

« J'ai donc appelé M. le général Osmont à diriger le ministère de la guerre, M. l'intendant Friant à diriger celui des finances ; ces deux officiers généraux m'ont demandé d'obtenir préalablement votre assentiment. Je le leur ai garanti sur la foi de la parole de l'empereur Napoléon, convaincu qu'en confiant la direction de ces services fondamentaux à des officiers généraux qui ont votre entière confiance, je ne pouvais que répondre à ses vœux et étendre votre pouvoir. MM. Osmont et Friant resteront d'ailleurs, comme vous le désirez, à la tête de leurs services respectifs dans le corps expéditionnaire.

« Vous acquerez ainsi de nouveau la certitude que vos combinaisons militaires auront tout l'ensemble possible, et que les ressources du pays seront consacrées, comme par le passé d'ailleurs, à l'entretien des troupes et aux frais de guerre.

(1) L'empereur Maximilien au maréchal, 25 juillet.

1866.

« Les membres des ministères actuels sortent, à l'exception de M. Salazar-Ilaregui, dont le dévouement à l'alliance française ne fait l'objet d'un doute pour personne..... »

Le maréchal répondit « qu'il ne pouvait qu'obtempérer à ces désirs », tout en faisant observer que, les nouvelles fonctions confiées à MM. Osmont et Friant ne lui paraissant pas compatibles avec celles qu'ils occupaient dans l'armée française, on aurait à obtenir à ce sujet l'agrément de l'empereur Napoléon. Ainsi, au moment où la France voulait dégager son action au Mexique, l'intendant en chef et le chef d'état-major général du corps expéditionnaire devenaient, l'un, ministre des finances, l'autre, ministre de la guerre de l'Empire mexicain ; et, comme ils restaient, quant à leurs fonctions spéciales, subordonnés au maréchal, celui-ci allait être, s'il n'y prenait garde, conduit par une pente insensible à endosser la responsabilité entière d'une situation désespérée. L'empereur Maximilien pouvait s'effacer, peut-être disparaître tout à coup en allant s'embarquer sur un navire autrichien, et le commandant en chef du corps expéditionnaire se trouverait en face d'un gouvernement représenté par son propre chef d'état-major et l'intendant de son armée ; il était fort imprudent de s'engager dans cette voie. Tandis qu'il écrivait la lettre approbative que nous venons de rapporter, le maréchal témoignait son mécontentement dans sa correspondance avec le ministre de la guerre ; c'était, disait-il, seulement dans un intérêt de conciliation et pour ne pas paraître malveillant à l'égard de l'empereur Maximilien, qu'il avait donné son consentement à MM. Osmont et Friant ; il s'était vu forcé de sanctionner une chose faite et décidée à son insu ; mais il était « très-froissé » de l'attitude prise à son égard

1866.

et de ce qu'il appelait « un pronunciamiento préparé en secret » (1).

Non-seulement l'empereur Napoléon n'autorisa pas ces officiers à rester au ministère mexicain, mais ils reçurent un blâme sévère qui fut inséré au *Moniteur officiel* (2) ; d'ailleurs, avant que ce blâme fût connu au Mexique, le maréchal les avait déjà invités à résilier leurs fonctions de ministres.

(1) Le maréchal au ministre, 4 août, 27 août.

M. Friant informait le ministre de la guerre, à Paris, de la position qu'il avait acceptée par la lettre suivante, datée du 29 juillet :

« L'empereur Maximilien m'a nommé son ministre des finances. En acceptant cette lourde tâche, je n'ai pas consulté mes forces, je n'ai consulté que mon dévouement pour notre grand Empereur. Mon point de départ est le vide le plus absolu dans les caisses publiques, des dettes énormes à payer, le désordre partout.

« Dominerons-nous la situation ? J'en ai l'espoir, je reste toujours intendant de l'armée et je n'ai accepté qu'à cette condition. J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de me faire connaître si elle approuve. »

Le général Osmont exposait avec plus de détails les considérations par lesquelles il s'était décidé ; il avait eu en vue « l'intérêt de la France, de l'œuvre entreprise par l'empereur Napoléon et n'avait pas hésité . . . . Au Mexique toute force émanant du maréchal Bazaine, on ne pouvait rien faire sans lui . . . il n'était possible d'avoir une autorité réelle qu'en s'appuyant sur lui ; le maréchal étant le grand chef et l'organisateur de l'armée mexicaine, le ministre de la guerre avait à prendre sans cesse ses instructions ; aussi ces fonctions, disait-il, n'étaient nullement incompatibles avec celles de chef d'état-major de l'armée française qu'il voulait avant tout conserver.

« Le maréchal l'avait engagé à accepter et lui avait promis de le soutenir ; le ministre de France n'y avait pas fait opposition. » (Le général Osmont au ministre, 26 juillet.)

(2) *Moniteur officiel* du 14 septembre 1866.

L'entrée de M. le général Osmont et de M. l'intendant Friant au ministère mexicain produisit un fort mauvais effet aux Etats-Unis : « Le président croit nécessaire de faire connaître à l'Empereur des Français que la nomination à des fonctions administratives desdits officiers du corps expéditionnaire par le prince Maximilien, est de nature à porter atteinte aux bonnes relations entre les Etats-Unis et la France, parce que le congrès et le peuple des Etats-Unis pourront voir dans ce fait un indice incompatible avec l'arrangement conclu pour le rappel du corps expéditionnaire français du Mexique. » (M. Seward à M. de Montholon, 16 août 1866.)

1866.  
Convention  
du 30 juillet (1).

Le 30 juillet, quatre jours après l'entrée au ministère de MM. Osmont et Friant, l'empereur Maximilien signa la convention nouvelle destinée à remplacer les stipulations financières du traité de Miramar, et qui faisait l'objet de la note du 31 mai. D'après cette convention, le gouvernement français recevait une délégation de la moitié de toutes les recettes des douanes maritimes de l'Empire. Les droits sur les exportations par les ports du Pacifique étant déjà aliénés pour les trois quarts, la délégation sur ces douanes se trouvait réduite au quart disponible. Comme garantie, les douanes de Tampico et de Vera-Cruz seraient gérées par des agents du gouvernement français, et le produit entier, à l'exception des délégations déjà reconnues, devait être affecté au paiement de la dette française. Les situations des douanes des autres ports seraient visées par le consul français.

Cette délégation servirait :

1<sup>o</sup> Au paiement des intérêts et à l'amortissement des obligations des deux emprunts mexicains;

2<sup>o</sup> Au paiement des intérêts à 3 % de la somme de 216 millions, dette reconnue vis-à-vis de la France par le traité de Miramar, et des dettes contractées depuis par le gouvernement mexicain vis-à-vis le trésor français. Le chiffre total à fixer ultérieurement d'une façon précise était évalué approximativement à 250 millions.

Cette convention devait être mise en vigueur après sa ratification par l'empereur Napoléon, et à l'époque qu'il fixerait.

L'heure était passée où le gouvernement français cherchait à aider l'Empire mexicain et lui envoyait ses fon-

(1) Voir à l'appendice le texte de la convention.

tionnaires pour relever et organiser ses finances; il semblerait, au contraire, qu'en prévision d'une chute prochaine, on se préoccupât seulement de diminuer le chiffre énorme des dépenses occasionnées à la France par l'expédition du Mexique.

1866.